

Délibération nº:

Autorisation de signature

partenariat avec l'Alliance

de la convention de

pour le recyclage des

capsules en aluminium

(ARCA) pour la reprise

des déchets en

aluminium rigide et

DL49/2023

Objet:

souple

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 12 octobre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- M. CORDIER (titulaire CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DEBRAS (titulaire CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire CPS)
- M. DIDIN (titulaire CPS)
- Mme DUMAS (titulaire CPS)
- M. ESCANDE (suppléant CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire CPS)
- Mme GELOT (titulaire CPS)
- M. GILBON (titulaire CPS)
- M. HENRIOT (titulaire CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire CPS)
- M. MASURE (titulaire CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- M. VIVIEN (titulaire CPS)
- M. ZIANE (titulaire CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 06/10/2023

Avaient donnés pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); Mme BERCHON (titulaire - CPS); M. BERTIAUX (titulaire - CPS) : M. BLIN (titulaire - CPS); M. CAUCHETIER (titulaire - CPS); M. GLEIZE (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. MAJEUX (titulaire - CPS); Mme PERIS (titulaire - CCHVC); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42 PRESENTS : 26 VOTANTS : 26





Délibération n°DL49/2023

Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour la reprise des déchets en aluminium rigide et souple

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R 543-65,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par l'arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté en date du 4 janvier 2019, modifiant le cahier des charges de la filière emballages ménagers et papiers graphiques, portant notamment sur l'intégration du flux « petits aluminiums et souples » à la définition du standard aluminium,

Vu la délibération n°DL44/2019 autorisant le Président du SIOM à signer l'avenant n°1 et son annexe 5 au contrat pour l'action et la performance (CAP 2022),

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par le biais de cette convention de partenariat avec l'ARCA, de soutiens financiers pour la valorisation des petits aluminiums et souples issus de la collecte sélective des emballages sur les 21 communes du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'ARCA

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :

2 3 OCT. 2023

Affichée le :

2 3 OCT. 2023

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 38112

afaq ISOM 4001 Environnement Amox carrieranen







BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Déliberations
Numéro de l'acte:	DL49_2023
Date de la décision:	2023-10-23 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l?Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour la reprise des déchets en aluminium rigide et souple
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20231023-DL49_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1257
nom original:		
Annexe DL 49 2023	application/pdf	336526
Convention_collectivité-AllianceRecyclageCapsules_2023.pdf		
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	336526
nom original:		
Note présentation DL 49 2023.pdf	application/pdf	64385
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	64385
nom original:		
dl 49 2023.pdf	application/pdf	324662
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	324662

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 octobre 2023 à 15h09min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 15h10min08s	Accepte par le TdT : validation OK